

LABEL EUROSCOL CAMPAGNE 2026

Le label « Euroscol » ou « label des écoles et des établissements scolaires d'Europe » s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires, de l'enseignement public ou privé sous contrat, qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique.

Il reconnaît la mobilisation des écoles et des établissements scolaires visant à s'inscrire dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens contribuant à la création d'un Espace européen de l'éducation. Il a pour objectif de rendre visible l'offre de formation et les actions menées en faveur des élèves et des personnels, de développer le renforcement des compétences interculturelles et de valoriser les projets menés.

Dossier de candidature au label Euroscol

Le dossier de candidature au label « Euroscol » est construit selon 7 axes. Il est à compléter par les équipes des écoles et des établissements scolaires souhaitant obtenir le label.

Pour chaque critère d'évaluation, cocher « Atteint », « À renforcer » ou « Non atteint », et détailler pour chaque axe les actions, projets réalisés et/ou projets prévus avec des informations chiffrées (dates, nombre d'élèves concernés, niveau concerné, etc.).

Le dossier complété et signé par le chef d'établissement ou l'IEN (page 2), doit être transmis **avant le 11 mai 2026** à la DRAREIC site Paris par courrier électronique à l'adresse sdrareic@region-academique-idf.fr.

Tout document annexe permettant d'illustrer les projets menés et la stratégie d'ouverture européenne et internationale de l'école ou de l'établissement sera considéré positivement par la commission académique qui examinera les dossiers.

FICHE DE PRESENTATION

Nom de l'école ou établissement	
UAI	
Nom du chef d'établissement ou IEN	
<i>Pour le 2nd degré uniquement</i> Nom de l'enseignant référent pour l'action européenne et internationale – ERAEI	
Mail de l'ERAEI	
Langues enseignées et dispositifs (préciser LVA, LVB, LVC, bilangue, LCE, DNL, SI, SELO, section binationale, etc.)	

Date

Signature
chef d'établissement ou IEN

AXE 1 : STRATEGIE, PILOTAGE ET EVALUATION

Un plan de développement européen est intégré au projet d'école ou d'établissement. La coordination, la gestion et l'évaluation sont assurées par des personnels identifiés au sein de l'école ou de l'établissement scolaire. Ce plan s'intègre dans la politique nationale et la stratégie académique.

	ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
L'ouverture européenne se vit dans le quotidien de l'école ou de l'établissement.			
L'école / l'établissement inscrit la dimension européenne et internationale au cœur de son projet, en lien avec la politique académique et nationale de coopération internationale, et le soumet au conseil d'école ou au conseil d'administration			
Le directeur d'école / chef d'établissement engage pleinement son école/établissement dans la démarche. Il identifie une équipe et/ou un référent pour l'action européenne et internationale ;			
Tous les acteurs de l'établissement (élèves, personnels, familles) sont sensibilisés et associés aux actions d'ouverture européenne et internationale.			
L'école / l'établissement travaille en collaboration avec les collectivités territoriales, associations, ou établissements étrangers ainsi qu'avec la délégation académique aux relations européennes et internationales (DAREIC).			
Un bilan annuel synthétique de la mise en œuvre des actions et de leur évaluation est transmis aux acteurs institutionnels (IEN, IA-IPR, DAREIC, région académique, région ...).			
Précisions sur la stratégie, le pilotage et l'évaluation du plan de développement européen (ex : axes du projet d'école ou d'établissement concernés, référents et personnes identifiées, actions menées, etc.)			
Cadre réservé à la commission académique Euroscol			

AXE 2 : COMMUNICATION ET VALORISATION

L'engagement de l'école ou de l'établissement pour l'ouverture européenne et internationale est diffusé et valorisé, à l'interne comme à l'externe.

	ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
L'école / l'établissement communique et présente les dispositifs de mobilité existants aux personnels, aux élèves et aux familles.			
Des outils européens de reconnaissance des mobilités (passeport Europass, attestation d'expérience européenne, unité facultative de mobilité, etc.) ou éventuellement créés par l'école ou l'établissement scolaire sont diffusés et valorisés.			
L'école/l'établissement fait mention de l'engagement dans des actions à caractère international sur le bulletin, livret scolaire....			
L'école/l'établissement communique et met en valeur ses actions liées à l'ouverture européenne et internationale (site Internet, journal, réseaux sociaux, etc.)			
Présentation des dispositifs, supports et événements de communication			
Cadre réservé à la commission académique Euroscol			

AXE 3 : PARTENARIATS

L'école ou l'établissement scolaire a noué et entretient des partenariats actifs. Les projets de mobilité des élèves et des personnels sont intégrés dans ces partenariats.

		ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
	L'école / l'établissement entretient des partenariats actifs avec des établissements scolaires, des organismes de formation, des associations ou d'autres structures étrangères. Les projets et rencontres sont parties intégrantes des enseignements dispensés.			
	L'établissement construit avec ses partenaires des projets européens de mobilité (Erasmus+, ...)			
	L'école / l'établissement met en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves et/ou enseignants étrangers.			
	L'école ou l'établissement est engagé(e) avec des partenaires étrangers de manière pérenne et formalisée : conventions, actions de coopération éducative, programmes Erasmus+, appariements, programmes bilatéraux franco-allemands, etc.).			
Présentation des partenariats actifs (année, actions et projets communs, personnes ressources), présentation des projets en cours (ou prévus), etc.				
Cadre réservé à la commission académique Euroscol				

AXE 4 : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES

L'établissement scolaire prend en compte la dimension européenne et internationale dans ses enseignements et propose des enseignements plurilingues ou intégrant contenu et langue.

	ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
Le développement des compétences linguistiques des membres de la communauté éducative est promu et valorisé.			
Les équipes sont encouragées à se former et à valoriser leurs compétences linguistiques en présentant notamment l'examen de certification complémentaire DNL en langue vivante. Les enseignants mettent à profit leurs compétences linguistiques et interculturelles dans le cadre des enseignements et les projets de l'établissement.			
Une offre d'enseignement plurilingue est proposée. L'enseignement de langue(s) et culture européenne (LCE) et/ou d'une DNL dans une des langues est proposé.			
Des assistants de langues vivantes étrangères, des volontaires civiques européens, des jeunes européens du corps européen de solidarité ainsi que des enseignants d'origine étrangère interviennent au sein de l'établissement.			
L'accès aux ressources en langues est développé par la présence d'un espace multimédia, un espace langues dédié à la bibliothèque / au CDI. Des dispositifs de renforcement linguistique et culturel sont mis en place.			
L'apprentissage des langues tient une place prioritaire dans l'élaboration des emplois du temps.			
Des certifications étrangères en langue sont proposées.			
Présentation des langues enseignées (effectifs, niveaux, particularités), projets linguistiques, ressources internes, projets de développement, etc.			
Cadre réservé à la commission académique Euroscol			

AXE 5 : MOBILITES DES PERSONNELS EDUCATIFS

L'école ou l'établissement scolaire participe ou organise des mobilités formatrices de personnels éducatifs en Europe, ou au-delà, entrantes ou sortantes, évaluées et formellement reconnues.

	ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
L'engagement des personnels de l'établissement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel visant l'ouverture internationale et linguistique est valorisé (stages d'observation, formations, certifications).			
Les mobilités individuelles professionnalisantes de personnels vers l'étranger sont encouragées et servent l'échange de pratiques et l'innovation pédagogique.			
L'accueil de délégations / personnels étrangers est impulsé pour faire entrer l'international dans l'école ou l'établissement scolaire.			
L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de DNL certifiés ou habilités à dispenser des enseignements complémentaires en langue étrangère.			
Le personnel participe à des formations qui visent à une meilleure connaissance des dispositifs d'échanges et de mobilité : eTwinning, Erasmus+, franco-allemand, etc.			
Des référents identifiés sont formés à l'utilisation de l'outil eTwinning.			
Des ressources produites suite aux mobilités sont mises à disposition et partagées à l'échelle de tout le personnel.			
Description des mobilités de personnels (programme, cadre, objectifs, etc.), personnes ressources, etc.			
Cadre réservé à la commission académique Euroscol			

AXE 6 : MOBILITES D'ELEVES

L'école ou l'établissement scolaire organise des échanges scolaires à distance et/ou des mobilités physiques d'élèves.

	ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
L'établissement organise régulièrement des échanges scolaires physiques et/ou virtuels (ex : eTwinning) basés sur un projet et le plus souvent dans le cadre d'un partenariat. Dans le cadre de ce projet, des activités sont organisées avec le partenaire étranger avant, pendant et après la mobilité.			
Des actions de mobilités scolaires d'élèves sortantes et entrantes (individuelles et collectives), en Europe et à l'international sont mises en place par l'établissement : - mobilités collectives d'élèves vers l'Europe ou l'international ; - mobilités individuelles d'élèves, courtes ou longues, vers l'Europe ou l'international (séjours d'études, stages, PFMP, scolarisation temporaire); - accueil individuel d'élèves étrangers ; - accueil de groupes d'élèves étrangers.			
Les échanges entre pairs (élèves, enseignants) sont encouragés.			
Description des mobilités d'élèves réalisées et/ou prévues (programme, dates, cadre, objectifs), échanges virtuels, etc.			
Cadre réservé à la commission académique Euroscol			

AXE 7 : ACTIONS PEDAGOGIQUES ET INTERCULTURELLES EUROPEENNES

L'école ou l'établissement scolaire organise ou participe à des actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales.

		ATTEINT	A RENFORCER	NON ATTEINT
	Des actions sont menées pour sensibiliser à l'interculturalité, au développement durable, à la citoyenneté européenne dans un espace mondialisé.			
	L'accueil d'intervenants européens (conférences, projets disciplinaires et interdisciplinaires) est renforcé.			
	L'organisation et/ou la participation à des actions éducatives à dimension européenne (concours, journée de l'Europe, festival des solidarités, journée franco-allemande, semaine des langues, journée européenne des langues, années croisées, etc.) est développée.			
Actions et projets réalisés (ou prévus)				
Cadre réservé à la commission académique Euroscol				